

## Plan d'épargne en fonds

Investir régulièrement dans des Migros Bank Fonds et créer des opportunités de gain à long terme

Vous investissez le montant de votre épargne mensuelle exclusivement dans des Migros Bank Fonds. En participant à l'évolution des marchés financiers, vous profitez d'opportunités de rendement supérieures aux intérêts de l'épargne à long terme.



### **Meilleures perspectives de gain**

Le plan d'épargne en fonds offre des opportunités de rendement supérieures aux intérêts de l'épargne à long terme. Vous choisissez la stratégie qui vous convient en fonction des perspectives de rendement et de votre propension au risque.



### **Achat de parts de Migros Bank Fonds gratuit**

Vous faites des versements réguliers et votre montant épargné est investi dans des Migros Bank Fonds – dès 50 francs seulement. L'achat de parts de Migros Bank Fonds est gratuit.



### **Investir durablement**

Avec les Migros Bank Fonds durables, vous investissez dans des entreprises pour lesquelles nous tenons compte de critères environnementaux, sociaux et économiques.

### Disponibilité

Le plan d'épargne en fonds est proposé aux personnes privées à partir de 12 ans révolus (avec l'accord de l'autorité parentale jusqu'à 18 ans) et aux entreprises.

### Variantes

Le produit est géré en CHF et est limité aux Migros Bank Fonds.

### Particularités

L'investissement dans le plan d'épargne en fonds s'effectue par l'intermédiaire d'un ordre permanent sur une base mensuelle, trimestrielle ou annuelle. Des achats ou ventes extraordinaires de Migros Bank Fonds sont possibles.

### Limites de montant

Par investissement: CHF 50 au minimum.

### Revenus

Participation au résultat des Migros Bank Fonds choisis.

### Frais

En plus de la réduction des droits de garde de 50%, il n'y a pas de droits de garde minimaux. De plus, toutes les transactions sont gratuites.

### Opportunités

- L'échelonnement des versements minimise le risque que le client achète les Migros Bank Fonds à un moment défavorable.
- Les rendements obtenus sont réinvestis automatiquement dans le plan d'épargne en fonds.
- Les investisseurs en Migros Bank Fonds sont libres de changer de fonds à tout moment.
- Dans le cadre du règlement du fonds, les gestionnaires de fonds peuvent réagir rapidement aux évolutions sur les marchés financiers.
- La fortune des Migros Bank Fonds est investie de manière largement diversifiée. De ce fait, les fluctuations de cours sont généralement plus faibles que pour des placements individuels.
- La fortune des Migros Bank Fonds est un patrimoine spécial et protège le client. Elle est donc indépendante du résultat financier de la Banque Migros. Cet élément apporte une sécurité supplémentaire.

### Informations supplémentaires

- Le plan d'épargne en fonds peut être ouvert et géré en toute simplicité dans l'e-banking.
- Le fait d'établir et de connaître son profil de risque et de placement constitue une aide précieuse pour sélectionner le fonds de placement approprié.
- Les fonds sont proposés avec différents profils de risque et de rendement et permettent ainsi de couvrir différents besoins et stratégies de placement.
- Un relevé annuel détaillé informe sur l'évolution des fonds de placement dans lesquels l'investissement est réalisé.
- Relevé fiscal annuel gratuit pour votre déclaration d'impôt.

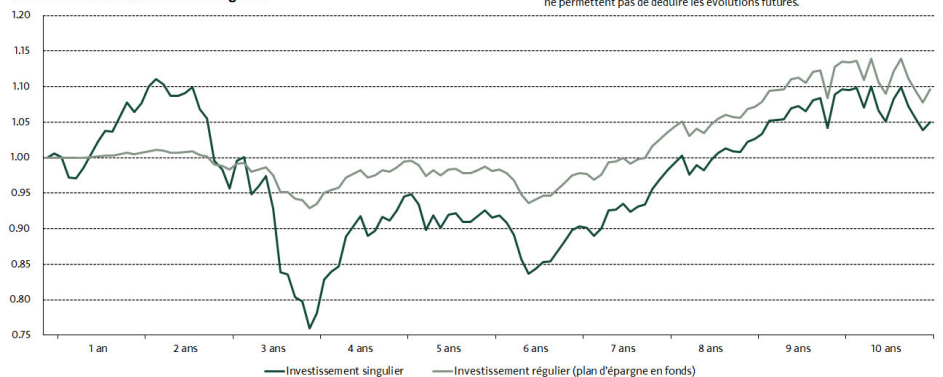
### Documents importants concernant les fonds

- La feuille d'information de base indicative et le prospectus sont disponibles sur [banquemigros.ch/fib](http://banquemigros.ch/fib).

### Risques

- La valeur des Migros Bank Fonds est susceptible de fluctuer. Le risque de fluctuation peut être faible à élevé. La valeur des Migros Bank Fonds peut chuter sous la valeur d'acquisition.
- La performance passée ne permet pas de déduire les évolutions futures. Il se peut que les gestionnaires de fonds anticipent de façon erronée le développement futur des marchés financiers.
- Dans certaines conditions, la direction du fonds peut fermer un Migros Bank Fonds ou le regrouper avec un autre Migros Bank Fonds.

### Comparaison du rendement d'un investissement régulier versus un investissement singulier



Le présent document s'adresse aux personnes domiciliées en CH et non assujetties à l'impôt aux États-Unis. Les informations sont utilisées à des fins publicitaires. Elles ne constituent ni une offre, ni une invitation à acquérir ou à vendre des instruments financiers, ni une recommandation personnelle. Les CGV de la Banque Migros SA et les contrats signés sont déterminants à cet égard. La banque peut ajuster les frais à tout moment dans le cadre des dispositions légales et s'engage à en informer la clientèle de manière appropriée. Le montant actuel des frais peut être consulté à tout moment dans la brochure «Prix des prestations».

Examinez aussi nos  
fonds de prévoyance

[banquemigros.ch/fondsdeprevoyance](http://banquemigros.ch/fondsdeprevoyance)